33

LIGNE D'AZUR
LES BONS COMPORTEMENTS A ADOPTER DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

RESUME DE L'ACTION :

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation à la « Citoyenneté », le Service de Prévention Primaire, de la ville de Nice, en partenariat avec la Régie Ligne d'Azur, propose aux écoles niçoises, une séquence pédagogique et ludique de prévention et de sensibilisation aux «bons comportements a adopter dans les transports en commun». En effet, l'apprentissage de la bonne utilisation des transports en commun s'intègre pleinement dans les champs de compétences de l'éducation morale et civique. Il est important de faire de la prévention et de sensibiliser les enfants aux conduites à risques, de développer chez eux la notion du mieux vivre ensemble et de favoriser une conscience citoyenne dès le plus jeune âge.
Ainsi aux vues des nouvelles directives nationales quant à la prévention de la délinquance dans les transports en commun, des infractions et des violences en augmentation au sein de ceux-ci, la Ville de Nice, en collaboration avec les services de sureté de la Régie Ligne d'Azur (RLA), propose en complémentarité des dispositifs existants, engagés par l'Etat, les services de l'Education Nationale, une séquence de prévention de la délinquance par la sensibilisation à la citoyenneté dans les transports en commun, pour les écoliers Niçois dès le troisième cycle.

Objectifs :
- Aider les enfants à acquérir de l'autonomie à la mobilité
- Emmener les enfants à maîtriser les notions de sécurité et de prévention dans le transport
- Favoriser l'adoption des bons comportements dans les transports en commun
- Faire prendre conscience qu'il y a une attitude à adopter et que la loi condamne les mauvais comportements

❖ A l'issue de la séquence, RLA pourra remettre un outil pédagogique sous forme d'une petite règle qui comporte 5 points à retenir pour être en règle et voyager en toute sécurité dans le bus ou le tram.

Public visé : CM1/CM2
Date de mise en œuvre : Octobre 2025
Lieu de l'action : dans les classes
Périodicité de l'action : Année scolaire 2025/2026
Durée de l'activité : 1h

Procédure d'inscription : Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr
Dès réception, le Service de Prévention Primaire met en place en collaboration avec les classes inscrites et les agents de la Régie Ligne d'Azur les temps d'interventions.

Contact : hager.ben-aouissi@ville-nice.fr